

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE  
COMMUNE DE MOUDEYRES

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL DE MOUDEYRES  
SÉANCE DU 20 MARS 2026  
DCM 2026 / 008**

**Nombre de membres**

- En exercice : 11
- Présents : 10
- Excusés représentés : 1
- Absents : 0
- Votants : 11    Pour : 11  
                  Contre : 0  
                  Abstention : 0

**Date de convocation** : 16 mars 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt du mois de mars à 20 heures 30 s'est réuni le conseil municipal de la commune de Moudeyres, régulièrement convoqué, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de GENTES Laurent, Maire, sauf pour l'élection du maire pour laquelle Mr Michel CROZE a assuré la présidence.

**Présents :**

|                    |                    |                   |
|--------------------|--------------------|-------------------|
| CELLE Éric         | CHANAL Fabrice     | CROZE Michel      |
| DESCAMPS Véronique | GENTES Laurent     | GRAIL Gaétan      |
| HOPFNER Laurie     | MAURIN Anne-Gaëlle | MONTAGNON Estelle |
| SAURON Jérôme      |                    |                   |

**Absent(s) excusé(s) :** DE JOCAS Marie-Astrid donne pouvoir à MAURIN Anne-Gaëlle

**Absents :**

**Secrétaire de séance :** CELLE Éric

**ELECTION DES ADJOINTS**

**Vu** le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-7-2 ;

**Considérant que**, dans toutes les communes, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus ;

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

**1er tour de scrutin**

Nombre de bulletins : 11

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 11

**AR Prefecture**

043-214301442-20260320-2026\_008-DE  
Reçu le 24/03/2026

Majorité absolue : 6

**Ont obtenu :**

- Liste CROZE Michel, onze (11) voix

**La liste CROZE Michel ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés adjoints au maire et immédiatement installés : M. CROZE Michel (1<sup>er</sup> adjoint), Mme DESCAMPS Véronique (2<sup>ème</sup> adjointe) et M. CHANAL Fabrice (3<sup>ème</sup> adjoint).**

Fait et délibéré les an, mois, jour et heure ci-dessus indiqués.

Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme

**Le Maire,  
Laurent GENTES**

A circular official stamp in light blue ink, partially obscured by a handwritten signature in black ink. The signature appears to be 'Laurent Gentes'. The stamp contains text around its perimeter, including 'LA MAIRIE' and 'VILLE DE...'. The signature is written over the center of the stamp.

**AR Prefecture**

043-214301442-20260320-2026\_008-DE  
Reçu le 24/03/2026